

BAREME D'HONORAIRES

MANDAT DE VENTE		TRANSACTION LOCATIVE	
Service Excel' Adresse Service Succès		A la charge du locataire	
		 ➢ Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 €/m² maximum ➢ Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 €/m² 	
5% auquel s'ajoute 3 500 € de forfait de base ^{Montant minimum de 5 000 €}		A la charge du bailleur	
		 > Honoraires d'entremise et de négociation : 50 € TTC > Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 €/m² maximum > Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 €/m² Montant maximum : 1 mois de loyer HC + 50 € TTC 	
		Bail DROIT COMMUN	Bail COMMERCIAL
Service Simple' Adresse	Stationnements	2 mois de loyer HC à partager par moitié entre le locataire et le propriétaire	2 mois de loyer CC à la charge du locataire
4% auquel s'ajoute 3 500 € de forfait de base Montant minimum de 5 000 €	2 500 € par emplacement		LOCATIVE
		Mandat de gestion	Assurances
MANDAT DE RECHERCHE		6 % HT soit 7,20 % TTC des sommes encaissées	Garantie Loyers Impayés (GLI) : 2,50 %
7% avec un minimum de 7 000 €		AUTRES SERVICES	
ESTIMATION 175 € TTC		 Représentation à une Assemblée Générale : 90 € TTC / heure Etablissement d'un état des lieux ou d'un bail hors mission de location : 3 % TTC du loyer annuel HC avec un minimum de 180 € TTC à la charge du demandeur Avenant modificatif à un bail géré : 120 € TTC à la charge du demandeur 	

Barème au 19/10/2023. Honoraires maximum au taux actuel de la TVA de 20% incluse.

CPA IMMO – SARL au capital de 6 000 € - Siège 112 Rue du Pont 89000 AUXERRE - RCS AUXERRE 529784746 – Carte n°CPI89012018000030278